

Commission Administrative Paritaire Nationale des IA-IPR, IEN et IJS

Une fusion des corps d'inspection (IEN et IA-IPR) en Inspecteurs Territoriaux est en préparation. En lien avec la loi Rilhac et la création des enseignants-inspecteurs (CMCI), les missions traditionnelles d'inspection seraient remises en cause.

■ Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 12 juillet 2021, seule la FNEC FP-FO s'est prononcée contre la fusion des corps d'inspection et n'a pas voté pour la fusion des grilles des corps d'inspection qui prépare la fusion des corps. La FNEC FP-FO exige le maintien des statuts particuliers et la revalorisation des carrières sans contrepartie.

■ Le ministère a également décidé de mettre en place le RIFSEEP (salaire au mérite) pour les personnels des corps d'inspection. La FNEC FP-FO a voté contre lors du CTM du 12 juillet 2021 tandis que FSU, UNSA et CFTD ont voté pour.

La FNEC FP-FO revendique

- ▶ Une réelle augmentation du point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat perdu et compenser l'inflation
- ▶ La revalorisation indiciaire pour tous les corps (IEN, IA-IPR, IJS)
- ▶ La refonte des grilles indiciaires pour accélérer la progression de carrière et la garantie de finir sa carrière à l'échelon terminal du corps avec une carrière complète
- ▶ L'abandon du RIFSEEP et de toute rémunération dite « au mérite » ; *a minima*, tous les inspecteurs doivent être placés dans la catégorie 1 du RIFSEEP
- ▶ L'alignement par le haut de tout le régime indemnitaire
- ▶ Le maintien des différents corps d'inspection
- ▶ Le recrutement statutaire de personnels d'inspection à hauteur des besoins

■ Le ministère souhaite recentrer les missions des personnels d'inspection sur le « pilotage », notamment par le biais des évaluations d'écoles et d'établissements. Il s'agit entre autres de mettre en place les expérimentations locales de type Marseille à travers les concertations locales.

■ Le dispositif des évaluations d'écoles et d'établissements, outre qu'il remet en cause l'expertise des inspecteurs et les liens historiques de proximité avec les équipes pédagogiques, accentue la dégradation de leurs conditions de travail.

■ Ni l'auto-évaluation (menée par les enseignants, les parents, les élèves, les élus, les associations), ni l'évaluation externe, véritable audit conduit par des personnalités extérieures, ne répondent aux défis actuels auxquels fait face le système éducatif. Le report des évaluations d'écoles au 2^{ème} trimestre annoncé par le ministre ne peut nous satisfaire.

La FNEC FP-FO revendique

- ▶ Le maintien du cadre national de l'École et l'abandon des expérimentations
- ▶ L'abandon du dispositif d'évaluation d'écoles et établissements
- ▶ Le respect des missions historiques des inspecteurs

Défense des retraites et des régimes spéciaux !

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points !

La FNEC FP-FO invite les personnels des corps d'inspection à se saisir des élections professionnelles pour défendre les différents corps d'inspection, leurs missions spécifiques, les conditions de travail et de rémunération des personnels en votant et faisant voter du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la liste CAPN de la FNEC FP-FO !